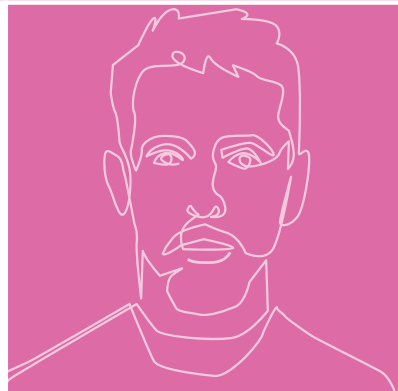


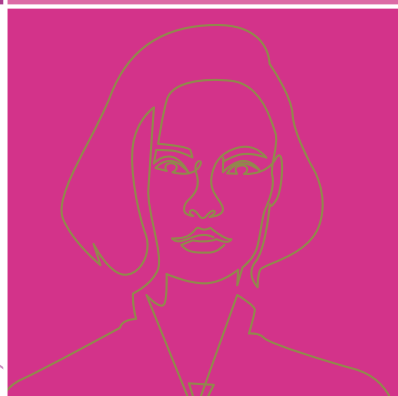
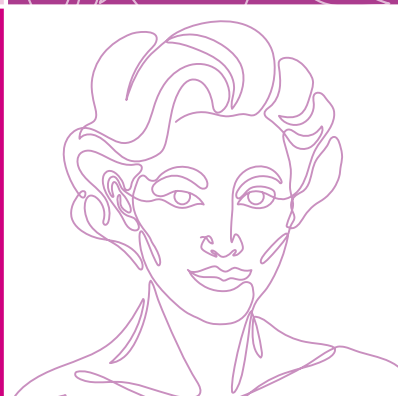
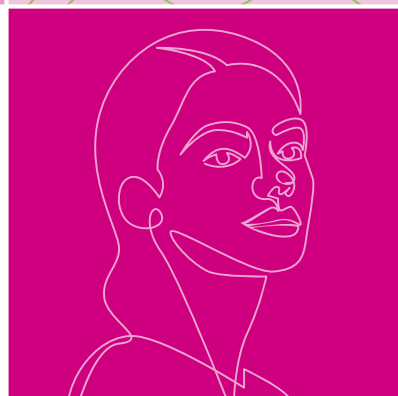
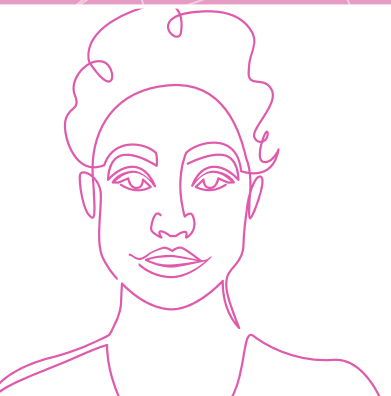
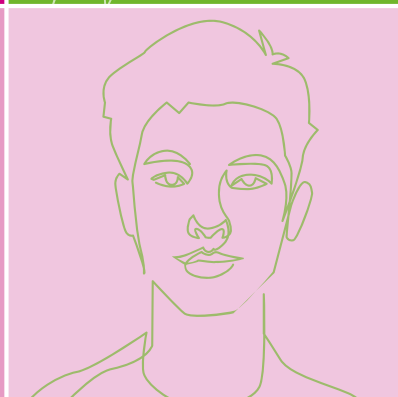
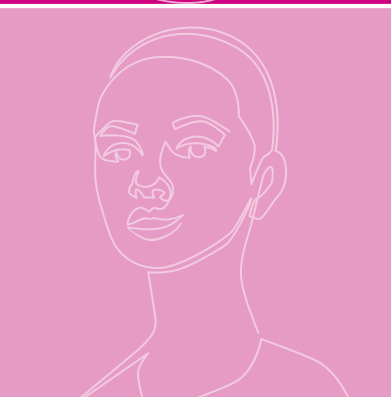
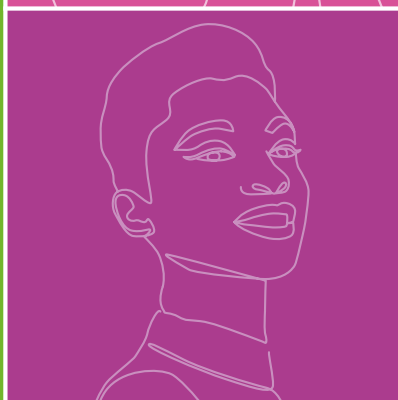
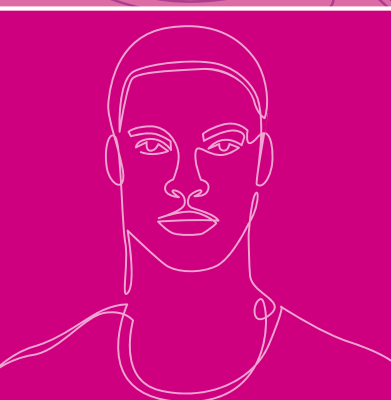


Coordination Nationale du Face à Face



Rapport
d'activité

2023



Copyrights

Page 5 : Yvan ARC ■ Pages 7, 10, 17, 21 : CAUSE À EFFET ■ Page 9 : AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE ■ Pages 11, 13, 16, 23, 26 : TRICO ■ Page 19 : COLLECTE IMPACT ■ Page 25 : TAWKR ■ Page 31 : L'AGENCE SOLIDAIRE - Alicia Aubrée
Graphisme : Digi-France ■ Illustrations première de couverture : © freepik
■ Impression : Imprimerie Masson



Sommaire

Rapport moral	4
Rapport d'activité	8
Les temps forts de la CNFF en 2023	9
Les actions de coordination	11
Les travaux 2023	13
Le plaidoyer des villes	17
Les membres de la CNFF	19
La gouvernance	21
Rapport financier	24
L'équipe de la CNFF	30



Rapport

Rapport moral moral



Président

Pierre Siquier



La CNFF en 2023, un acteur incontournable du secteur

49 membres en 2022, 55 membres en 2023, et 62 membres à horizon 2024, la COORDINATION NATIONALE DU FACE A FACE a su rassembler et fédérer les acteurs du face à face, qu'ils soient associations, fondations ou agences. En dépit de leurs différences, les membres de la CNFF savent débattre, échanger, trouver le consensus et œuvrer ainsi pour le bien d'un collectif exigeant et responsable face aux enjeux de pérennité du secteur.

En 2023, 2^e année d'existence de la nouvelle association, la CNFF s'est agrandie et a vu ses missions élargies à la demande de ses instances de gouvernance. Précédemment pilotées par des agences, les constructions de plannings des missions en Ile-de-France et des missions Itinérantes ont été confiées à la CNFF qui voit ainsi son rôle de coordinateur renforcé, dans le prolongement de la reprise de la coordination des missions Paris intramuros en 2022. La pluralité des missions confiées fait de la CNFF un acteur désormais incontournable de la collecte en face à face.

Rapport moral

Être membre de la CNFF en 2023

L'Assemblée générale de mai 2023 a voté en faveur de statuts et règlement intérieur amendés afin de répondre au mieux aux besoins du collectif. Ainsi, le calcul des cotisations des Agences Affiliées a été redéfini, permettant une répartition du financement de la CNFF par ses membres basée sur le volume horaire de l'activité de face à face de chacun d'entre eux.

Cette modification statutaire permet de réunir les deux collèges – OSBL et Agences – autour d'un même dénominateur, le volume horaire annuel de missions.

Un second point important de ces travaux de révision a été d'ouvrir les élections des représentants des deux collèges au sein des instances aux membres Participants. Ainsi, au sein de la CNFF, chaque membre – qu'il soit Affilié ou Participant – peut élire ses représentants, un signe fort d'une démocratie renforcée.

Se requestionner chaque année

« Remettre l'ouvrage sur le métier » est un des crédos de la CNFF qui chaque année requestionne le Référentiel pour l'organisation des missions de Face à Face en France.

En 2022-2023, trois groupes de travail, 27 membres impliqués, plus de 100h de travail collectif ont été dédiés à la révision du Référentiel RUE. Deux groupes de travail, 18 membres impliqués, ont élaboré le Référentiel pour les missions en SITES PRIVÉS en métropole, et les missions – tous canaux confondus – dans les DROM COM. La réflexion sur le canal PORTE-À-PORTE a également été initiée en 2023, et se poursuit en 2024.

Le Référentiel, document-cadre de la CNFF, est applicable par tous les membres et l'est également aux non-membres collaborant avec un membre. Cet accès à la coordination permet ainsi à tous les acteurs du face à face en France d'organiser dans les meilleures conditions ses missions, qu'ils soient membres ou non du collectif CNFF.

Dans ce souci permanent d'une coordination agile, utile et efficace, la CNFF est également en lien constant avec les agences qui arrivent sur le secteur, ou les OSBL qui réalisent des missions « test ».

Le Guide des bonnes pratiques

La « Charte éthique de la collecte de Rue » a également fait l'objet d'une révision suite à la nécessité d'appliquer ce document-cadre aux trois canaux désormais référencés. Le Conseil d'administration soumettra ainsi aux membres de la CNFF, lors de la prochaine Assemblée générale, « Le Guide des bonnes pratiques de la collecte en face à face en France », dont l'un des objectifs est de fédérer les membres et les équipes opérationnelles autour d'un socle commun de bonnes pratiques, applicables en rue, en sites privés et en porte-à-porte.

Un pas de plus vers l'autonomie

2023 marque aussi le franchissement d'une étape supplémentaire de la CNFF dans son autonomie puisque le siège social de l'association a déménagé à l'automne, et l'équipe a intégré de nouveaux bureaux dans le 10^e arrondissement de Paris. Ce déménagement marque ainsi la fin de la colocation avec France générosités.

Rapport moral

Et demain ?

En 2023 ont été initiés les travaux de digitalisation de l'outil Planning National des Missions, un chantier capital, devenu incontournable au regard du nombre de missions déclarées par les membres de la coordination.

Ces travaux s'inscrivent dans la durée, et devraient permettre à la CNFF – dès 2025 – de bénéficier d'un outil « métier » performant pour ses membres et pour l'équipe.

L'année qui vient de s'écouler a été intense au sein de la CNFF, l'implication des élus au sein du Conseil d'administration et du Comité paritaire a été forte, et l'année 2024 s'annonce tout aussi riche, avec de nouveaux défis à relever.

Pour répondre au mieux aux besoins de l'activité, en constante hausse depuis deux ans, l'équipe de la CNFF accueillera un.e cinquième salarié.e en 2024 dont le rôle, plus qu'indispensable pour la bonne réalisation des missions des membres, sera – notamment – de coordonner les actions de plaidoyer auprès des municipalités.

Pour accompagner la CNFF dans les meilleures conditions, et relever les nouveaux défis qui attendent le collectif dans les prochaines années, le Conseil syndical de France générosités et le Conseil d'administration de la CNFF ont décidé d'un commun accord que le syndicat assurera la Présidence de la CNFF dans le cadre d'un second mandat de trois ans.

J'arrive donc à la fin de mon deuxième mandat non renouvelable au sein de France générosités. Et en conséquence, je quitte en même temps la Présidence de la CNFF avec la fierté d'avoir accompagné une expérience unique en son genre. Le challenge n'était pas facile mais aujourd'hui la CNFF a pris son véritable envol grâce aux travaux intenses des groupes de travail composés des membres et de l'équipe CNFF.

Il reste évidemment beaucoup à faire avec trois enjeux principaux, la finalisation du référentiel porte-à-porte, la digitalisation du Planning National des Missions et la structuration du plaidoyer auprès des villes.





Rapport Rapport d'activité



Les temps forts de la CNFF en 2023



Un rôle de coordinateur renforcé

En 2022, la CNFF était « auditeur libre » des réunions de construction de plannings des missions rue dans les villes d'Ile-de-France et des missions rue Itinérantes précédemment pilotées par des agences. En 2023, sur la base d'une méthodologie reprenant l'existant, et de nouveaux outils développés par l'équipe, la CNFF a repris à l'automne 2023 l'organisation de ces planifications pour l'année 2024.

Le nombre d'acteurs présents « autour de la table » et la présence de nouveaux acteurs – principalement des agences – ont rendu plus complexes les planifications. 2024 permettra de réviser – avec les membres dans le cadre de groupes de travail – les méthodologies de construction des plannings pour une planification plus efficace et pertinente.

La CNFF tient à remercier chaleureusement pour leur accompagnement : l'agence LA COLLECTIVE pour la reprise des Itinérantes, et les agences TRICO et CAUSE À EFFET pour la reprise de l'Ile-de-France.

Sur décision du Conseil d'administration, et dans le prolongement de la reprise par la CNFF en 2022 de la planification des missions Paris intramuros, le rôle de coordination de la CNFF se voit renforcé, faisant de notre association l'acteur incontournable de la collecte en face à face en France.

Rapport d'activité

Une nouvelle adresse

À l'automne 2023, la CNFF a emménagé dans des nouveaux locaux situés au 56 rue du Faubourg Poissonnière, Paris 10^e.

Ces nouveaux bureaux, idéalement situés dans Paris, permettent désormais d'accueillir les réunions du Conseil d'administration, du Comité paritaire, ou des groupes de travail. Équipé d'un système de visioconférence, la CNFF est en mesure de proposer l'organisation de réunion en visio ou en format hybride. Cet espace est également un lieu convivial pour rencontrer et accueillir nos membres. La superficie de ces nouveaux bureaux offre également la possibilité d'accueillir de nouveaux salariés ou stagiaires comme souhaité par les administrateurs.

Le départ des locaux de France générosités marque ainsi la fin de la colocation, et également la fin de la collaboration avec la chargée de gestion du syndicat qui – dans le cadre de la convention de moyen signée en 2022 – était en renfort sur les sujets comptables et administratifs. Ainsi, dès le 4^e trimestre de l'année, les missions confiées au cabinet comptable Fidéliance ont été renforcées, et d'autres missions de gestion ont été reprises par la Déléguée générale de la CNFF.





Les actions de coordination



La coordination des missions fixes

En 2023, comme chaque année depuis 2012, le planning des missions fixes organisées dans les rues des grandes villes de province a été élaboré avec les spécialistes des plannings, agences et associations & fondations. Des organisations membres étaient également présentes en tant qu'observatrices lors des différentes réunions.

L'objectif de cet exercice est de planifier les missions fixes prévues en rue pour l'année suivante, en veillant au respect du Référentiel commun et en garantissant l'équité entre les différentes associations et fondations membres de la CNFF.

Sur décision du Conseil d'administration, les souhaits de plusieurs organisations en cours de processus d'adhésion à la CNFF ont également été pris en compte, en anticipation de leur adhésion effective en janvier 2024.

Dans le cadre des missions fixes réalisées en 2023, le processus de coordination a ainsi été initié dès l'année 2022. De juin à septembre, les membres OSBL se sont préalablement réunis à l'occasion de 3 réunions dédiées pour valider les principes méthodologiques et les éléments préparatoires indispensables à l'initiation du cycle de coordination.

Entre septembre et octobre 2023, 6 réunions de coordination ont été organisées pour planifier 176 missions fixes dans 19 villes (ou binômes de villes) pour l'année 2024. 12 structures (6 agences et 6 associations ou fondations) étaient parties prenantes dans ces réunions.

Rapport d'activité

La coordination des missions itinérantes

La CNFF a repris le pilotage de la coordination des missions itinérantes en 2023. Cette coordination a été initiée en novembre et finalisée en décembre 2023 permettant d'aboutir à un planning coordonné des missions en 2024.

La préparation de cette reprise a été initiée au sein de l'équipe CNFF dès août 2023 : méthodologie, outils, rétroplanning... Tous les éléments nécessaires à un pilotage efficace ont été questionnés.

Une refonte de l'outil historique a eu lieu de septembre à novembre 2023 afin de proposer un outil métier efficient qui permette le basculement automatique de tous les parcours coordonnés dans le Planning National des Missions. Plusieurs réunions de travail avec l'acteur historique de cette coordination, LA COLLECTIVE, ont été organisées afin de préparer dans les meilleures conditions la reprise de l'activité par la CNFF, et de tester le nouvel outil métier.

Au terme de 4 réunions impliquant 14 acteurs, membres et non-membres de la CNFF, une répartition des passages a été établie dans 519 villes de province pour tous les OSBL concernés.

L'intégration de tous les parcours dans le Planning National des Missions 2024 a été réalisée fin décembre 2023.

La coordination des missions en Ile-de-France

En 2023, la CNFF a repris la coordination des missions dans les villes d'Ile-de-France. Cette coordination a été initiée en novembre 2023 et finalisée en février 2024.

Un premier travail de définition de la méthodologie a été effectué, courant 2023, avec les membres du groupe de travail Paris Ile-de-France, afin de valider collectivement les outils métier, les règles et bonnes pratiques à appliquer, ainsi que le fonctionnement des réunions.

Durant ce travail préparatoire, l'équipe CNFF a bénéficié des précieux conseils des agences TRICO et CAUSE À EFFET. Leur expérience et leur disponibilité ont permis de définir efficacement la capacité d'accueil des villes et la pose de certaines jachères, en amont des premières réunions.

Si cette première version de méthodologie mérite d'être retravaillée (ce qui sera le cas dans le cadre de la révision des différentes méthodologies de construction de planning début 2024), elle a permis de poser les bases d'un travail riche et collectif et de garantir le bon déroulé des discussions.

Au terme de 11 réunions, impliquant 13 acteurs, membres et non-membres de la CNFF, une répartition équitable des passages a été établie dans 161 villes d'Ile-de-France pour tous les OSBL concernés.

La coordination des missions Paris intramuros

2023 a également été l'année d'un autre changement : celui du zonage de Paris intramuros.

À la suite d'une longue réflexion réalisée par le groupe de travail Paris Ile-de-France, il a été décidé qu'à partir de mars 2023, Paris passerait de 35 à 49 zones (ou « spots »), réparties en 5 rangs différents, en fonction de 5 critères déterminant notamment l'attractivité de celles-ci. Ce nouveau zonage, prenant en compte l'évolution de la ville de Paris lors de ces dernières années, a permis une répartition plus équilibrée des équipes de face à face.

Conformément à ce qui avait été décidé lors de la mise en place du nouveau zonage, un bilan de celui-ci a été effectué avec les membres du groupe de travail dès septembre 2023. À l'issue de ce bilan, si les membres se sont déclarés majoritairement satisfaits de la coordination actuelle, des modifications ont été apportées au zonage (changements de rangs, modification de répartition de spots dits « annexes », fusion de zones), le faisant passer de 49 à 47 zones.



Les travaux 2023



Un référentiel commun questionné chaque année

Sans cesse questionné afin de le rendre le plus pertinent et cohérent possible avec les évolutions de la collecte en face à face, le Référentiel commun à tous les membres de la CNFF a de nouveau évolué grâce à l'investissement des membres volontaires. Des groupes de travail, encadrés par le Comité paritaire, se sont ainsi réunis tout au long de l'année, en présentiel ou en visioconférence, pour poursuivre la réflexion.

Une participation des membres issus des deux collèges, associations & fondations et agences, permet de s'assurer d'une pluralité des points de vue et des enjeux, éléments indispensables à la définition d'un référentiel répondant aux besoins de tous les membres.

Ces travaux restent indiscutablement guidés par la nécessité de pérenniser notre activité, de respecter les citoyen.nes, et de respecter les territoires accueillant les missions.

Rapport d'activité

Rapport d'activité

Référentiel : Le groupe de travail Paris Ile-de-France

Les travaux du groupe de travail Paris Ile-de-France initiés en 2022 se sont poursuivis au cours de l'année 2023. Ainsi, 9 réunions sont venues compléter les 12 réunions de 2022, permettant de formuler des propositions sur différentes thématiques, notamment l'élaboration, le suivi, puis le bilan à six mois du nouveau zonage de Paris intramuros passant de 35 à 49 zones, puis de 49 à 47 zones.

La méthodologie et la création d'outils propres à la coordination des missions en Ile-de-France, conformément à la décision de la reprise de cette coordination par la CNFF en 2023, ont également été traitées par le groupe de travail.

Par ailleurs, à la suite d'une recommandation formulée par le Conseil d'administration, le groupe de travail a réalisé un cadencier détaillé des présences des équipes de collecte en face à face en rue dans Paris intramuros pour les années 2022 et 2023. Ces cadenciers, dont la version anonymisée est accessible à tout membre, OSBL ou agence (conformément à la décision des instances), ont pour vocation de dresser une cartographie précise du nombre d'équipes présentes sur les deux dernières années, et de servir d'outils historiques de référence pour les futures discussions concernant la coordination des missions réalisées dans Paris intramuros.

Référentiel : Le groupe de travail porte-à-porte

En fin d'année 2022, et conformément à ses statuts, la CNFF s'est saisie du canal porte-à-porte pour poser la suite des écrits d'un Référentiel commun à tous les acteurs. Une nécessité, pour aujourd'hui et pour demain, qui s'impose au collectif au regard de l'évolution du canal ces dernières années.

Dans le cadre d'une première phase de travail, des premiers éléments (modalités de déclaration à la CNFF, modalités de déclaration aux municipalités...) avaient été inscrits au Référentiel dans sa version de mai 2023.

Afin de trouver un consensus sur des principes de coordination du porte-à-porte, le Conseil d'administration, sur proposition du Président de la CNFF, a souhaité composer un groupe de travail plus large pour animer la réflexion de la phase 2. Ce groupe élargi, passant de 8 à 12 membres, s'est réuni dès le mois de septembre 2023, et a abouti – dans le cadre de 7 réunions – à plusieurs propositions faites aux instances de la CNFF. Des administrateurs de la CNFF se sont portés volontaires pour poursuivre et finaliser la réflexion avec le groupe de travail.

Référentiel : Les périodes d'observation

À l'issue des travaux de refonte du Référentiel (version mai 2023), il était prévu de définir des indicateurs permettant d'évaluer l'entrée en vigueur des nouvelles règles communes. Pour ce faire, à l'automne 2023, les membres du Comité paritaire ont défini un certain nombre d'indicateurs à analyser selon le canal de face à face représenté, les typologies de missions ainsi que des indicateurs généraux relatifs aux missions de face à face.

Parmi les indicateurs identifiés, on peut citer :

- **DROM COM** : occupation des territoires, nombre de voisinages/télescopes...
- **Sites privés** : utilisation des espaces extérieurs, voisinages avec les équipes de rue...
- **Porte-à-porte** : nombre de voisinages/télescopes, principales villes impactées...

Les membres du Comité paritaire ont également établi des priorités de traitement, les données ne pouvant être analysées dans leur intégralité. L'analyse a commencé en décembre 2023 avec une partie des indicateurs relatifs aux missions réalisées en rue sur Paris-Ile de France (révision du nouveau zonage à 6 mois d'utilisation).

Le travail d'analyse des différents indicateurs doit se poursuivre en 2024 afin de faire évoluer le Référentiel en vigueur pour une coordination toujours plus efficace.

Rapport d'activité

La CNFF et le Comité paritaire remercient

Les travaux, pilotés par l'équipe de la CNFF au sein de multiples réunions, ont à nouveau été possible grâce à l'implication de nombreuses personnes au sein des organisations membres de l'association. Des remerciements tout particuliers leurs sont adressés.

Référentiel : Groupe de travail Paris Ile-de-France

Collège des OSBL

- **GREENPEACE FRANCE**
Alain RANDRIANJA
- **AIDES**
Jérôme FRANCE
- **WWF FRANCE**
Sonia BELHOCINE

Collège des Agences

- **AGENCE 4F**
Stanislas GUYOT
- **L'AGENCE SOLIDAIRE**
Christophe GERNELLE
- **CAUSE À EFFET**
Simon CAVAGNA
- **CIGOGNE FRANCE**
Mehdi CHNAQ
- **TRICO**
Julien-Paul GUILHEM

Référentiel : Groupe de travail porte-à-porte

Collège des OSBL

- **ACTION CONTRE LA FAIM**
Perrine RÉMUSAT (phase 2)
- **CROIX-ROUGE FRANÇAISE**
Marguerite GORGEDOUX (phase 2)
- **GREENPEACE FRANCE**
Alain RANDRIANJA (phase 1 & 2)
- **MÉDECINS DU MONDE**
Aleksi DERMAUX (phase 1 & 2)
- **MÉDECINS SANS FRONTIÈRES**
Julie MONCÉRÉ (phase 1 & 2)
Alice TROLLÉ (phase 1 & 2)
- **WWF FRANCE**
Camille LAROCHE (phase 2)

Collège des Agences

- **L'AGENCE SOLIDAIRE**
Philippe JOÏADE (phase 1)
Émilie NAIT-BACH (phase 2)
- **CAUSE À EFFET**
Simon CAVAGNA (phase 2)
- **COLLECTE IMPACT**
Marion DERRIEN (phase 1 & 2)
- **DIRECT SUD**
Sandie PEAULT (phase 1 & 2)
- **TAWKR**
Alexandre VASSEL (phase 2)
Maxime VENARD (phase 1 & 2)
- **TRICO**
Julien-Paul GUILHEM (phase 1 & 2)

Rapport d'activité

Rapport d'activité

Le Guide des bonnes pratiques

La création de la nouvelle association il y a deux ans nous oblige à revoir les documents-cadres qui régissent la structure afin que ces derniers soient en cohérence avec les missions de la CNFF. Après un travail important de révision des statuts, du règlement intérieur ou encore du Référentiel commun, le Conseil d'administration et les membres volontaires ont fait évoluer la « Charte éthique de la collecte de rue », document historique au sein de la coordination. Comme son nom l'indique, ce texte « référence » ne concernait que le canal rue, et son application aux canaux sites privés et porte-à-porte est devenue incontournable.

Dans un premier temps, les élus OSBL du Conseil d'administration se sont saisis des travaux dans le cadre de réunions de janvier à mars 2023 et ont été guidés par la volonté de faire de ce document-cadre un élément fédérateur valorisant tout ce qui rassemble les membres issus des deux collèges, et précisant ce qui n'est pas du rôle de la CNFF.

En travaillant sur une grille listant les différents thèmes existants dans le document à réviser, et en réajustant les contenus, l'objectif principal est de rappeler les bonnes pratiques à adopter par tous les acteurs impliqués : associations, fondations, agences prestataires, responsables d'équipe, ou encore recruteurs de donateurs.

Ainsi, tous les éléments de l'historique charte traitant de la formation des équipes ou encore des comportements à adopter sur le terrain ont été réaffirmés, et complétés par des contributions des acteurs des deux collèges du site privé et du porte-à-porte. Les éléments concernant les principes de ressources humaines ou encore les relations contractuelles entre les OSBL et les agences ont fait l'objet d'une suppression afin de respecter le rôle de la CNFF dont le périmètre ne comprend pas aujourd'hui ces sujets.

Ce « Guide des bonnes pratiques de la collecte en face à face en France » accompagne les acteurs sur le terrain pour s'assurer du respect de notre secteur envers les équipes opérationnelles, les citoyens, les commerçants, les villes et les territoires qui accueillent les missions des membres de la CNFF.

Le « Guide des bonnes pratiques de la collecte en face à face en France » est applicable à tous les membres de la CNFF, et doit être transmis à chaque recruteur de donateurs qui devra être sensibilisé, lors de sa formation, à l'importance du respect des principes énoncés.





Le plaidoyer des villes



Nos actions auprès des villes en 2023

Depuis sa création la CNFF a un rôle central auprès des pouvoirs publics, et notamment auprès des villes qui accueillent les associations et fondations réalisant des campagnes de face à face.

En 2023, la CNFF a obtenu 625 accords pour des missions réalisées dans les rues des centres-villes des 45 villes dont elle est l'interlocutrice privilégiée.

Au-delà des 45 villes gérées par l'association, la CNFF a un rôle pédagogique auprès des autres villes de France qui accueillent des missions. En allant à la rencontre des élu.e.s et des agents municipaux, l'équipe de la CNFF œuvre à une meilleure connaissance de l'activité, et de son importance pour les associations et fondations. Nos actions de plaidoyer permettent d'aider à la compréhension de l'activité souvent méconnue, et d'améliorer les conditions d'accueil des équipes et la perception des activités de face à face par le grand public.

Consciente de l'importance des actions de plaidoyer pour la bonne réalisation des missions de ses membres, la CNFF verra son équipe renforcée en 2024 avec un.e salarié.e qui aura en charge de développer ces actions sur le territoire.

Rapport d'activité

Simplifier les procédures

Une négociation, afin de simplifier les procédures de déclaration, a été entamée à la fin du 1^{er} semestre 2023 avec des villes CNFF qui nécessitaient la déclaration de jours précis de présence des OSBL. Après négociations, 7 villes ont validé un process de déclaration à la semaine, évitant ainsi de notifier les jours précis de présence des associations et fondations.

Les villes concernées :

Aix-les-Bains / Annecy / Avignon / Boulogne-Billancourt / Chambéry / Le Mans / Nîmes

Rencontrer les municipalités

Les actions de plaidoyer ont permis d'organiser des rendez-vous de présentation de notre collectif et de l'activité de face à face, en mettant l'accent sur l'importance capitale des campagnes pour les associations et fondations, tant pour sensibiliser les citoyens aux causes d'intérêt général défendues que pour collecter des fonds en prélèvement automatique régulier, assurant la pérennité de leurs actions sur le long terme. Des rendez-vous ont notamment eu lieu avec **Amiens, Clermont-Ferrand, Dijon, Orléans et Perpignan** pour sécuriser les relations ou ajuster les modalités d'accueil.

D'autre part, la CNFF centralise les restrictions et refus émis par certaines villes afin de contacter les villes les plus prioritaires. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu dans ce cadre afin de lever les refus ou négocier des conditions d'accueil favorables aux équipes. Ce fut le cas notamment avec les villes de **Lorient, Saint-Brieuc**, ou encore **Saintes**.

Depuis fin 2023, des échanges sont également en cours avec plusieurs villes d'Ile de France dont **Chelles** et **Evry-Courcouronnes** en vue d'obtenir des rendez-vous en 2024 avec ces villes stratégiques.

Développer les liens avec les têtes de réseau

Le rôle de la CNFF est également de promouvoir l'activité auprès des têtes de réseau et groupements de villes. L'objectif est de développer des partenariats à plus grande échelle et à plus long terme. C'est dans cette optique que la CNFF a participé au congrès annuel de l'association **Villes de France** au Creusot en juillet 2023. Ce congrès a été l'occasion de rencontrer des maires de villes moyennes (10 000 à 100 000 habitants,) dont plusieurs villes pivots essentielles pour réaliser les parcours des missions itinérantes, et de mieux comprendre les enjeux de ces villes.

Cette présence au congrès a également permis d'établir un contact direct avec le Président de l'association et ces premiers échanges ont ensuite débouché sur l'organisation d'un rendez-vous avec le Directeur général de **Ville de France** en février 2024 visant à présenter la CNFF et à évoquer les pistes de partenariats envisageables entre nos structures respectives.

Autre rendez-vous clé de l'année 2023, la rencontre en septembre avec Romain Colas, maire de Boussy Saint-Antoine et Vice-Président de l'**Association des Petites Villes de France** (APVF). Grâce à une écoute bienveillante et attentive, ce rendez-vous a permis d'organiser ensuite une rencontre avec l'**Association des Maires d'Ile-de-France** (AMIF), l'occasion d'échanger sur une possible participation de la CNFF au salon annuel qui se tiendra en mai 2024 à Paris, et sur la possibilité à horizon 2025 d'avoir un stand dédié CNFF.

La CNFF adresse ses chaleureux remerciements aux milliers de villes qui ont accueilli en 2023 des équipes de face à face sur leur territoire, ainsi qu'à l'ensemble des interlocuteurs (élus, agents municipaux, commerçants, citoyens...) qui contribuent au succès du face à face et permettent aux associations et fondations de trouver des donateurs fidèles pour les soutenir dans leurs combats respectifs.



Les membres de la CNFF



Bienvenue aux nouveaux membres

En 2023, la CNFF a eu le plaisir d'accueillir :

- Au sein du collège des associations & fondations
 - Association de soutien à la Fondation des Femmes
 - Comme les Autres
 - Croix-Rouge française
 - Planète Enfants & Développement
 - Surfrider Foundation Europe
- Au sein du collège des agences
 - Pas-à-Pas
 - Raivel

Rapport d'activité

Les 55 membres de la CNFF en 2023

38 associations et fondations



17 agences opératrices





La gouvernance



Présidence

- France générosités
Pierre SIQUIER

Le Conseil d'administration

Collège des associations & fondations

- ACTION CONTRE LA FAIM, représenté par Vincent CREHALET, Directeur délégué à la collecte grand public – **Secrétaire de la CNFF**
- ACTION ÉDUCATION, représenté par Maud THIBAUT, Directrice du développement des ressources
- CARE FRANCE, représenté par Emanuela CROCE, Co-Directrice générale
- GREENPEACE FRANCE, représenté par Ghislain GARDARIN, Responsable Collecte Acquisition
- MÉDECINS DU MONDE, représenté par Jean-Baptiste MATRAY, Directeur communication et développement, puis (dès septembre 2023) par Brigitte ARROUAYS, Responsable collecte grand public – **Vice-Président de la CNFF**
- MÉDECINS SANS FRONTIÈRES, représenté par Anne-Lise SIRVAIN, Directrice de la collecte de fonds privés, puis (dès avril 2024) par Layla DALIFARD, Directrice adjointe de la collecte
- WWF FRANCE, représenté par Benoit DUCHIER, Directeur de la Générosité Publique

Rapport d'activité

Collège des agences

- AGENCE 4F, représenté par Philippe VAUDOLON, Président
- CAUSE À EFFET, représenté par Julien BOSCH, Président – **Vice-Président de la CNFF**
- LA COLLECTIVE, représenté par Sylvain ARNAUD, Co-gérant
- TAWKR, représenté par Alexandre VASSEL, Directeur général – **Trésorier de la CNFF**
- TRICO, représenté par Julien CROCHART, Gérant

Le Comité paritaire

Collège des associations & fondations

- AIDES, représenté par Chloé RECOUPPÉ, Responsable collecte grand public
- AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE, représenté par Viviane LORCERY SEKERCIOGLU, Responsable Programme Face à Face
- GREENPEACE FRANCE, représenté par Alain RANDRIANJA, Coordinateur de programmes Direct Dialogue
- SNSM-LES SAUVETEURS EN MER, représenté par Thomas ALI-CHÉRIF, Responsable de la collecte de fonds privés

Collège des Agences

- AGENCE 4F, représenté par Stanislas GUYOT, Directeur général
- CAUSE À EFFET, représenté par Benjamin IMBERT, Directeur terrain
- LA COLLECTIVE, représenté par Michaël MEZI, Co-gérant
- TRICO, représenté par Julien-Paul GUILHEM, Directeur du Développement et Relations Partenaires

Merci aux membres élus

Un remerciement est adressé aux membres du Conseil d'administration et du Comité paritaire pour leur investissement sur les différents sujets de la CNFF.

En 2023, le Conseil d'administration a tenu 13 réunions, et le Comité paritaire s'est réuni à 12 reprises.

Un investissement salué par tous les membres de la CNFF, et indispensable au fonctionnement de l'association.



OXFAM
France
LE POUVOIR CITOYEN
CONTRE LA PAUVRETÉ

OXFAM
France

OXFAM
France



Rapport Rapport financier financier



Le mot du trésorier



Alexandre VASSEL, Trésorier de la CNFF

Conformément aux dispositions des statuts et règlement intérieur et en ma qualité de Trésorier, j'ai le devoir et le plaisir de vous présenter les comptes pour l'exercice qui vient de s'écouler.

L'association COORDINATION NATIONALE DU FACE A FACE a clôturé les comptes de son exercice comptable le 31 décembre 2023. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Il s'agit de la seconde clôture comptable suite à l'immatriculation le 20/07/2021.

Je vous rappelle que notre comptabilité est tenue selon les conventions générales comptables et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : Comparabilité et continuité de l'exploitation / Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre / Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Rapport financier

Comptes clôturés au 31/12/2023

Dans le cadre des activités mises en place et développées cette année, les principales données de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- Total du bilan 153 891 €
- Total du compte de résultat 405 825 €
- Factures à établir 19 871, 20 €
- Résultat de l'exercice 0 €

La Coordination Nationale du Face à Face ne fait pas appel à la générosité du public et par conséquent n'établit pas de compte emploi des ressources.

Les comptes de La Coordination Nationale du Face à Face ont été établis par le cabinet d'expertise comptable Groupe Fidéliance représenté par Madame Fanny BINOT et audités par le cabinet ACA Nexia, représenté par Monsieur Éric CHAPUS.



Rapport financier

Le bilan simplifié

ACTIF	2023
Actif immobilisé	
Immobilisations incorporelles	4 353 €
Immobilisations corporelles	8 351 €
Autres	7 500 €
<i>Sous-total actif immobilisé</i>	<i>20 204 €</i>
Actif circulant	
Créance	74 070 €
Disponibilités	49 269 €
Charges constatées d'avance	10 349 €
<i>Sous-total actif circulant</i>	<i>133 687 €</i>
TOTAL	153 891 €
RÉSULTAT	

Actif 2023

Les actifs immobilisés s'élèvent à 20 204 € après amortissements et portent sur le développement du site Internet de la CNFF (incorporel), l'achat de mobilier et matériel informatique (corporel), et sur les travaux et achats nécessaires au déménagement du siège social à l'automne 2023. La ligne Autres concerne le dépôt de garantie des nouveaux bureaux de 7 500 €.

Les actifs circulants s'élèvent à 133 687 € constitués

- de créances pour 74 070 € (dont 72 857,70 € de créances clients principalement composées des appels à cotisations fixes 2024),
- des disponibilités en banque au 31/12 sur le compte courant mais également sur le compte sur livret ouvert auprès de La Banque Postale permettant le dépôt de la garantie bancaire de 15 000 € nécessaire à la signature du bail des nouveaux bureaux,
- des charges constatées d'avance concernant le paiement du loyer et charges des bureaux du 1^{er} trimestre 24, ou encore les maintenances annuelles du parc informatique et du site web.

PASSIF	2023
Fonds propres	
Fonds propres sans droit de reprise	3 727 €
<i>Sous-total fonds propres</i>	<i>3 727 €</i>
Dettes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 000 €
Dettes fiscales et sociales	47 091 €
Autres dettes	25 073 €
Produits constatés d'avance	44 000 €
<i>Sous-total dettes</i>	<i>150 164 €</i>
TOTAL	153 891 €
	0 €

Passif 2023

Au passif, les fonds propres sans droit de reprise, concerne le matériel informatique de la CNFF acquis sous France générosités pour 3 727 €.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 34 000 € et correspondent en partie à la quote-part de la CNFF des frais de fonctionnement des bureaux de France générosités, ainsi qu'à différentes factures non parvenues au 31/12/23.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 47 091 € et correspondent aux cotisations de décembre ou du 4^e trimestre 2023 des différentes caisses de cotisations et des provisions de congés payés.

Les autres dettes s'élèvent à 25 073 € et correspondent à des avoirs restants dus aux usagers à la clôture.

Les produits constatés d'avance pour 44 000 € concernent l'édition partielle des cotisations des membres pour l'année 2024.

Rapport financier

Le compte de résultat

CHARGES	2023
Charges d'exploitation	
Autres achats et charges externes	101 340 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1 593 €
Salaires et traitements	203 392 €
Charges sociales	94 172 €
Dotations aux amortissements	4 823 €
Autres charges	8 €
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>	<i>405 329 €</i>
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	496 €
<i>Sous-total charges exceptionnelles</i>	<i>496 €</i>
TOTAL	405 825 €
RÉSULTAT	

Charges 2023

Les charges d'exploitation s'élèvent à 405 329 € composées principalement par :

- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 101 340 € et correspondent aux frais de fonctionnement (3 premiers trimestres en colocation avec France générosités, 4^e trimestre dans les nouveaux locaux) et aux frais de projet. Les frais de projet étant répartis sur les lignes Développement des projets (travaux : Référentiel, Guide des bonnes pratiques, traitement des données), sur la Communication dont la gestion du site Internet, et sur les frais de Missions et déplacements.
- Les impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 1 593 €.
- Les salaires s'élèvent à 203 392 €, et les charges sociales à 94 172 €.
- Les dotations aux amortissement s'élèvent à 4 823 €.

PRODUITS	2023
Produits d'exploitation	
Cotisations	405 725 €
Autres produits	100 €
<i>Sous-total produits d'exploitation</i>	<i>405 825 €</i>
TOTAL	405 825 €
	0 €

Produits 2023

Les produits d'exploitation s'élèvent à 405 825 € et correspondent aux cotisations des membres :

- Cotisations variables sans TVA : 295 660 € (collège des OSBL)
- Cotisations variables avec TVA : 64 165 € (collège des Agences)
- Cotisations fixes avec TVA : 29 000 € (collège des OSBL)
- Cotisations fixes avec TVA : 17 000 € (collège des Agences)

Rapport financier

Le budget réalisé 2023

LIBELLÉS	RÉALISÉ 2023	PRÉVISIONNEL 2023	RÉEL // PRÉV.
CHARGES			
Ressources humaines	297 564 €	292 933 €	1,6%
Total salaires brut	190 674 €	186 400 €	
Total charges de personnel	94 172 €	97 533 €	
Total autres charges de personnel	12 718 €	9 000 €	
Frais de projets	28 524 €	35 608 €	-19,9%
Communication	6 522 €	9 668 €	
Développement des projets	15 673 €	16 940 €	
Missions et déplacements	6 329 €	9 000 €	
Frais de fonctionnement	47 616 €	53 298 €	-10,7%
Frais de fonctionnement (bureau)	34 913 €	44 182 €	
Frais bancaires	981 €	652 €	
Hono. Cab. Comptable / CAC / Transfert	10 129 €	7 314 €	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 593 €	1 150 €	
Déménagement du siège social	27 290 €	0 €	100%
Honoraires et frais d'acte	13 986 €	0 €	
Achats	3 242 €	0 €	
Loyer et Charges (septembre > décembre)	10 062 €	0 €	
Dotations aux amortissements	4 823 €	2 257 €	113,7%
Charges exceptionnelles	8 €	0 €	100,0%
TOTAL	405 825 €	384 096 €	5,7%
PRODUITS			
Cotisations des membres OSBL - 80%	324 660 €	307 277 €	5,7%
Cotisations - Part fixe	29 000 €	29 000 €	
Cotisations - Part variable	295 660 €	278 277 €	
Cotisations des membres agences - 20%	81 165 €	76 819 €	
Cotisations - Part fixe	17 000 €	17 000 €	
Cotisations - Part variable	64 165 €	59 819 €	
TOTAL	405 825 €	384 096 €	5,7%
RÉSULTAT EXERCICE 2023	0,00 €		

Conclusion

La comptabilité de l'exercice au 31 décembre 2023 ne présente pas de signe d'alerte particulier.

L'exercice 2023 affiche un résultat de 0 €, et un montant total de factures à établir de 19 871,20 €.



L'équipe de la CNFF

L'équipe de la CNFF



L'équipe 2023 de la CNFF



Sous la présidence de Pierre SIQUIER – France générosités

Anne BARJOT
Déléguée générale
abarjot@cnff-france.org
06 63 82 85 21

Sabrina VALY
Déléguée générale adjointe
svaly@cnff-france.org
06 67 36 07 84

Carine MELESAN
Chargée de mission
cmelesan@cnff-france.org
07 63 22 47 51

Franck MEYER (Jusqu'en avril 2023)
Émilie DUBREUCQ (À partir d'avril)
Chargée de mission
edubreucq@cnff-france.org
06 12 51 67 93

Olga LEGUEDE (Jusqu'en septembre 2023)
Chargée de gestion – France générosités



CNFF – Coordination Nationale du Face à Face

56 rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris – Tél. : 06 12 51 67 96
contact@cnff-france.org – www.cnff-france.org
Parution au Journal Officiel le 20 juillet 2021
SIREN 903 096 360 00032 – APE 9412Z